

HVAC - Ventiliste

Le spécialiste des systèmes de ventilation



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

En tant que ventiliste professionnel, vous êtes en charge de concevoir, de dimensionner et d'installer, au sein d'une habitation ou d'un bâtiment, un système de ventilation et de régulation d'air en fonction des besoins. Pour cela, vous tenez compte des enjeux du développement durable liés aux techniques et matériaux.

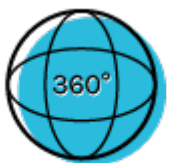
Votre travail s'articule autour de 5 axes : la conception, la mise en œuvre, le montage, l'entretien et le dépannage.

Journée type

Chaque jour, vous concevez et dimensionnez des installations de ventilation mécanique contrôlée résidentielle.

Tout d'abord, vous réalisez les plans d'implantation et les schémas de l'installation de ventilation mécanique. Ensuite, vous vous occupez de son installation et de sa mise en service. Enfin, vous êtes en charge du suivi de l'installation et vous occupez de son entretien et de son dépannage, en cas de besoin.

Vous êtes également capable de situer votre activité professionnelle par rapport aux enjeux sociétaux et réglementaires.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de 1 an de formation, vous pouvez choisir de :

- Travailler comme indépendant ou salarié dans une entreprise de techniques spéciales en

construction et industrie

- Vous perfectionner dans une autre technique propre au métier
- Suivre une formation en [gestion](#) pour pouvoir ouvrir votre entreprise

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être ventiliste ?

Vous devez être ordonné, soigneux, prévoyant, adroit et autonome.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de la précision.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Construction.

Programme:

1^{ère} chef d'entreprise (276h)

- Formation à la sécurité de base en construction (12h)
La Formation à la sécurité de base est obligatoire pour une majorité des travailleurs du secteur de la construction, dont les apprenants en formation. Une attestation de suivi est délivrée par l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard dans le mois qui suit sa date d'engagement.
- Enjeux et phénomènes physiques (16h)
- Introduction au logiciel EXCEL (8h)
- Dessin assisté par ordinateur et lecture de plans (80h)

- Introduction au BIM (8h)
- Principes de base de la ventilation (16h)
- Conception et dimensionnement (60h)
- Technologie et montage (52h)
- Mise en service et entretien (16h)
- Suivi TFE (8h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et même si la pratique en entreprise n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant se voit délivrer un diplôme de Coordination et d'Encadrement "Ventiliste" (COEN).

A l'issue du module FDB : obtention d'une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de coordination et encadrement ventiliste

Prix: 325 euros par an

Durée: 1 an

stage conseillé

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- CESS (y compris professionnel)
- Diplôme de formation chef d'entreprise SFPME ou IFAPME dans un métier connexe (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique)
- Attestation de réussite d'un examen d'admission aux études universitaires de premier cycle, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale
- Certificat d'apprentissage dans les métiers de chauffagiste ou d'électricien ou métiers connexes
- Titres officiels de compétences validées ou acquises en formation pour les métiers de chauffagiste, électricien ou métiers connexes
- Examen d'accès aux formations CESS